

## **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**

-----  
**Séance du 2 avril 2019**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h08 et levée à 20h25*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FELICE Alain ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; ZEISSER Jean-Claude suppléant de MAURICE Yves ;  
**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** MORALES Roland

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** FIETIER Vincent ; LETHIER Michel ; MAURICE Yves ; VAN HELLE Gérard ;  
**C.C.L.L :** GROLEAU Colette ;  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Olivier LEGAIN

**Procuration de vote :**

**Mandants :** BOILLON Michel ; FALCINELLA Béatrice ; MAILLOT Elsa ;  
**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; CAULET Claudine ; BIZE Thibaut

**Objet :** Renouveau du marché pour la prise en charge et le traitement des « déchets de chantier »

**RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ POUR LA PRISE EN CHARGE ET LE TRAITEMENT DES « DECHETS DE CHANTIER »**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Délégué

Il est nécessaire de renouveler le marché pour la prise en charge et le traitement des « déchets de chantier » collectés sur les déchetteries du SYBERT.

Ce nouveau marché prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le cahier des charges de la nouvelle consultation sera basé sur des tonnages estimés entre 4 et 5 000 tonnes/an.

Le marché est estimé à 600 000 € HT par an.

Il s'agira d'un marché à bons de commande sans maximum.

De fait, la consultation sera lancée selon la procédure des appels d'offres ouverts et ne comprendra qu'un seul lot.

La durée du marché sera de deux ans, renouvelable deux fois une année, soit une durée totale maximum de 4 ans (48 mois)

Pour rappel, les « déchets de chantier » sont actuellement valorisés en CSR (Combustible Solide de Récupération).

**A la majorité, le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à lancer une nouvelle consultation pour la prise en charge et le traitement des déchets de chantier selon les termes ci-dessus et à signer le marché correspondant.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIÉBAUT



Préfecture du Doubs

Recu le 11 AVR. 2019

Rapport adopté à la majorité

Contrôle de légalité

Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0